

Le Mot de Mme le Maire

Chères Valdahonnaises, Chers Valdahonnais,

Après notre élection du 15 mars dernier et ce temps de confinement, une nouvelle ère Municipale a commencé le 28 mai. Et c'est avec humilité que j'ai endossé mon écharpe de Maire en cette crise sanitaire sans précédent.

Je vous adresse tous mes remerciements et je serai le maire de toutes et tous sans oublier les électeurs qui ont fait un autre choix.

Je tiens tout d'abord à m'associer à toutes les familles qui ont été endeuillées par ce Covid et à toutes les personnes qui ont lutté pendant des semaines pour enfin voir la lumière au bout du tunnel.

Ce covid a entraîné un élan de solidarité et a démontré que la vie est bien fragile.

Une ovation à toutes les personnes qui ont mis leur vie en danger pour apporter réconfort et sauver des vies et à tous les agents qui ont œuvré pour assurer le service public.

Nos enseignants ont aussi fait preuve de créativité pour maintenir une instruction à nos enfants qui retrouvent progressivement le chemin de l'école.

Mon équipe que nous vous présentons sera à vos côtés et à votre écoute. Vos adjoints et conseillers sont prêts à apporter leurs compétences et leurs disponibilités pour vous servir.

Ce mandat sera sous le signe de la concertation et de l'intérêt général de nos citoyens.

Un mandat municipal, comme la météo, n'assurera pas la permanence d'un ciel bleu et limpide et ce constat nous engage tous et particulièrement vos élus à être vigilants et réactifs pour le présent et l'avenir.

La vie exige confiance et dynamisme et nous serons attentifs à nos commerçants, artisans, entreprises qui traversent une période très difficile et à nos associations qui font un travail formidable.

Nous vous dévoilerons au fil du temps nos projets auxquels nous vous associerons.

« Prenez soin de vous »



Sylvie Le Hir
Maire de Valdahon
Conseillère départementale
du Canton de Valdahon



SYLVIE LE HIR ÉLUE MAIRE DE VALDAHON

Le nouveau conseil municipal a été installé le jeudi 28 mai 2020 à la salle Courbet de l'espace Ménétrier de Valdahon dans un respect très strict des règles sanitaires et devant un public composé de 10 personnes.

Sylvie Le Hir a été élue maire de Valdahon avec 22 voix. 6 voix ont été portées à Martine Collette également candidate.

Dans son premier discours, la nouvelle première édile a appelé de ses vœux à l'unité de tous les citoyens dans cette période difficile « Je serai la maire de tous les Valdahonnaises et Valdahonnais ».

Des félicitations ont ensuite été adressées aux agents municipaux pour « le travail exceptionnel » réalisé pendant la crise sanitaire.

Depuis la mise en place du nouveau conseil municipal, ont été validées par le Préfet les démissions de Gérard Limat et de Pierrick Le Padellec.

Pour découvrir la nouvelle équipe municipale, lire et conserver les 4 pages centrales du journal.

ÉQUIPE MUNICIPALE 2020 - 2026

SYLVIE LE HIR, maire de Valdahon et conseillère départementale

Sylvie le Hir, normande d'origine mais franc-comtoise de cœur depuis 1985, est conseillère départementale depuis 2015. Elle devient aujourd'hui la seconde femme à accéder à la tête de la commune, après Denise Viennet en 1971.

Elle compte assumer pleinement toutes ses fonctions de maire.



Le maire représente l'autorité municipale et est le détenteur du pouvoir exécutif. Il est investi d'un rôle important et bénéficie d'une double fonction :

Placé sous l'autorité du préfet, il est **agent de l'État** et remplit des fonctions administratives, dont la publication des lois et règlements, l'organisation des élections et du recensement des citoyens. C'est également un **officier d'état civil** (déclaration de naissance, reconnaissance d'enfant naturel, adoption, célébration des mariages, décès, tenue des registres...) et un **officier de police judiciaire** placé sous l'autorité du procureur de la République (mission mise en œuvre localement en lien avec la gendarmerie et la police municipale).

Par ailleurs, le maire est **agent exécutif de la commune**. Il est en charge de l'exécution des décisions prises par le Conseil municipal. Ses missions consistent à représenter la commune en justice, passer les marchés, signer des contrats, préparer le budget et gérer le patrimoine. Il dispose également de pouvoirs propres importants, notamment en matière d'urbanisme, de police municipale et de gestion du personnel.

Le Maire joue enfin le rôle d'ambassadeur de la commune auprès des pouvoirs publics et de tous les interlocuteurs (organismes publics, etc) qui peuvent influencer sur le sort de la commune.

Les Adjoints sont chargés d'assumer des fonctions que le Maire leur confie, et éventuellement de suppléer le Maire en cas d'empêchement (dans l'ordre de nomination). Ils exercent leurs responsabilités dans un domaine spécifique, en rapport avec leurs compétences et leurs motivations : finances, culture, urbanisme, environnement, enfance, patrimoine, vie de quartier... Ils font l'objet d'une délégation sur un domaine de responsabilité précis.

Quel est le rôle du maire ?





PIERRE BENOIT
1^{er} maire-adjoint

Voirie (rues, parkings, liaisons douces)
Réseaux (eau, assainissement, éclairage public)
Urbanisme - Affaires foncières
Forêt

« La mission URBANISME pour notre cité d'aujourd'hui, de demain, réclame un espace urbain pensé et aménagé. Construisons un bâti dans le sens du bien-vivre ; notre architecture Franc-Comtoise au cœur des quartiers et son empreinte nous inspirent. Nous nous inscrivons dans l'esprit du PLUi (*), respect et édicition des règles de son dossier constituent un principe déontologique ; l'Urbanisme nous conduit à la mission VOIRIE en prêtant attention à l'entretien régulier des VRD(*) pour la commodité de tous.

Un réseau de rues à aménager dont les caractéristiques concilieront les intérêts de chacun (Valdahon-City à bicyclette, piétons à respecter !)

Explorons la vision inédite d'un axe routier nouveau de 1500 m ; il génère un plan de circulation de ville original, fonctionnel : déjà, le trafic gagne en fluidité (Grande rue, rues de Tassigny / du Stade), ensuite il conforte commerce et économie de la ville durablement (stationnement organisé, complété), enfin c'est une garantie d'avenir quant à la sécurité de l'utilisateur (oublier le décrié "bouchon de Valdahon")

La circulation automobile est prédominante ; travaillons sur les déplacements en mode doux avec un schéma de circulation sur voie partagée ; cette figure boucle les Pôles Jeunesse comme Stade / Piscine / Collège / Gare / centre-bourg. Une esquisse citadine futuriste ?

Notre patrimoine forestier est modeste (Camp Militaire / Historique), apportons-lui soins et attention, il est une richesse écologique (oxygène d'un territoire). Ces surfaces boisées (CO2 en stock) offrons-leur diversité pour déjouer les calamités (bostryches, scolytes... climat) ; plantons des essences variées et adaptées.

Plantations encore, la ville renforcera le couvert végétal : un espace urbain arboré constitue un rempart naturel aux canicules. »

(*)PLUi : plan local d'urbanisme intercommunal - VRD : voiries réseaux divers.



ÉMELINE GILLIOT
2^e maire-adjointe

Politique familiale (petite enfance, enfance, jeunesse et affaires scolaires)
Environnement (éducation à l'environnement, jardins partagés)

« L'actuelle crise sanitaire, liée au Covid-19, est en partie la conséquence de la crise écologique dans laquelle nous vivons. Elle nous oblige à repenser notre rapport à l'environnement. Il nous faut tirer bénéfice de celle-ci afin de préparer tous ensemble et dès maintenant notre avenir environnemental. Pour cela, mobilisons-nous pour trouver des solutions à notre échelle. Je suis impatiente de pouvoir agir avec vous. Et ce, dès septembre, avec la mise en place du projet de pédibus (transport scolaire pédestre). Je serai à vos côtés pour préparer cette rentrée scolaire 2020 qui, je l'espère, sera un nouveau départ suite à la crise sanitaire que nous vivons. Mais d'autres projets nous attendent pour amorcer la transition écologique de Valdahon ».



SALIH KURT
3^e maire-adjoint

Finances - Fiscalité
Développement économique
Commerces
Foires et marchés

« Notre monde évolue rapidement avec des enjeux climatiques, sociaux, sécuritaires, sanitaires et économiques. Le programme élaboré par notre équipe propose de y répondre ensemble pour un résultat optimal et une transparence totale des dépenses. Nous sommes ouverts à vos propositions au travers de projets et de consultations participatives. Nous nous refusons toute augmentation de la taxe d'habitation jusqu'à son abolition prévue en 2023. La diversification ainsi que le renforcement du tissu économique seront notre priorité et permettront ainsi aux producteurs locaux, artisans et commerçants de garantir leur avenir. Notre budget sur six années nous offrira la possibilité de lancer ensemble des projets d'investissement comme un pôle médical, des voies douces, salle polyvalente... sans recourir à un emprunt. L'équilibre budgétaire sera notre ligne directrice. ».



RACHEL DIGARD
4^e maire-adjointe

Patrimoine bâti (entretien, maintenance, mise en valeur du patrimoine bâti)

« Je vous remercie de nous avoir fait confiance à travers vos suffrages et de nous confier la gestion de notre belle commune de Valdahon. Je suis heureuse de m'occuper de la commission Patrimoine. En effet, celle-ci me tient à cœur afin de mettre davantage notre patrimoine en valeur pour ne pas oublier notre passé et notre héritage mais aussi le partager et le faire connaître à travers différentes actions comme la pose de panneaux de signalisation d'information culturelle et touristique.

Nous avons, aussi, la volonté de vous faire participer à la réalisation de projets proposés par tous les habitants de Valdahon afin d'améliorer notre cadre de vie en fonction de différentes thématiques.

Pour terminer, la commission poursuivra la rénovation et la mise aux normes des différents bâtiments communaux dans un souci d'accès pour tous et de développement durable.

Beaucoup de projets et d'actions en perspective pendant notre mandat qui motivent, avec votre soutien et le travail de notre équipe »



MORGAN PERRIN
5^e maire-adjoint

Communication - Promotion du sport Culture (promotion culturelle et bibliothèque)

« Que nos vies sociales et nos mœurs ont été mises à rude épreuve ! Avec le sport, la culture, les animations et les fêtes, nous avons pris l'habitude d'occuper une partie de notre temps libre. Se retrouver, échanger, pratiquer, ... De fil en aiguille, nos associations ont ainsi tissé un maillage essentiel à notre épanouissement ! Les animations de l'été seront malheureusement annulées et à l'heure d'écrire ces quelques lignes, nul ne sait si nos associations et clubs de sport pourront reprendre leur fonctionnement habituel dès la rentrée. Je fais le vœu que nous puissions rapidement vous proposer de riches et innovants événements culturels et que la gaîté et la fête puissent à nouveau gagner nos rues. Vous pourrez compter sur la communication de la municipalité pour vous informer du mieux possible et promouvoir vos réussites car Valdahon doit rayonner grâce à tous ses champions et ses talents. Nous développerons des nouveaux outils de communication accessibles et modernes qui permettront une meilleure compréhension entre les citoyens, la municipalité et ses acteurs. Nous réserverons une place toute particulière à ceux qui donnent de leur temps sans rien attendre en retour. Aux côtés et à l'écoute de tous les bénévoles pendant les 6 prochaines années, nous œuvrerons à la culture du bonheur. »



DOMINIQUE GUILLEUX
6^e maire-adjointe

**Affaires sociales
CCAS (centre communal d'actions sociales)
Services à la population (France Services)**

« Faire sortir de terre le PÔLE MÉDICAL, bâtiment Communal qui réunira, Médecins, Intervenants de Santé. Pour cette superbe et importante mission sociale, toute l'équipe, déjà sur le pied de guerre, a ébauché le projet Phare de ce mandat. Ce bâtiment se verra Avant-Gardiste dans la conception, la technologie, le respect de l'environnement, pour nous Valdahonnais et pour les communes couronnes.

Nous devons tirer les leçons du séisme que nous venons de traverser. Ce PÔLE MÉDICAL sera l'épicentre de Votre Santé, de Votre Écoute et prêt à mettre en place les diverses actions Sociales dont nous pourrions avoir besoin. L'équipe sera également sur le terrain, accessible à tous, pour nos aînés à domicile, dans notre Résidence Autonomie, avec un regard attentif sur l'épineux problème de la garde de nos tout petits, sur le handicap. Du travail nous attend. Prévention, Anticipation et Actions seront les Maîtres-mots pour ce mandat à venir.

Au cours de la conception du PÔLE MÉDICAL, nous vous inviterons à visualiser ce projet sur plan à la Mairie. Vos idées et suggestions seront les bienvenues.

SEUL ON VA VITE, ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN. »



STÉPHANE LESCURE
7^e maire-adjoint

Délégué en charge de la vie de quartier et de la démocratie participative

« Bien vivre dans sa ville, c'est avant tout bien vivre dans son quartier. S'y sentir au calme, tout en ayant la possibilité d'y trouver des occupations collectives. S'y sentir en sécurité, s'y investir lors de son temps libre, si on en ressent l'envie. Pouvoir compter sur une communauté de voisins, sans toutefois s'y sentir obligé. C'est aussi l'occasion de se retrouver déconnecté des tracas de la journée, sans pour autant se sentir mis à l'écart. C'est ce juste équilibre que nous aurons à cœur de créer, développer et maintenir dans cette belle ville de Valdahon. Ces derniers mois, plus que jamais, les Valdahonnais ont su se montrer solidaires. Apprenons de cet élan de générosité et d'altruisme pour créer, à notre échelle, une nouvelle manière d'interagir entre nous. Une synergie collective qui permettra de renforcer le lien entre la municipalité et les concitoyens, mais aussi la possibilité de rassembler les habitants de ces différents quartiers, pour y impulser des idées nouvelles. Des plus jeunes aux plus anciens, en passant par ceux qui ont plus ou moins de temps, nous vous proposerons de devenir les acteurs de votre lieu de vie. Afin d'en améliorer le cadre. Pour que la photo soit encore plus belle. »

LISTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

CONSEILLERS DE LA MAJORITÉ



Gaëlle JOBERT



Bernard LAPOIRE



Sandrine JOUVE



Morgane OUDOT



Bruno DIRAND



Christiane KÖNIG



Michel PARRENIN
Correspondant Défense



Tiphany CALAIS



Didier MOULIN



Josiane CHAUVIN



Florent MANZONI



Marie-Hélène BALLÉE



Léon VIVOT



Martine CART-GRANDJEAN



Didier DUMONT

CONSEILLERS DE LA MINORITÉ



Martine COLLETTE



Noël PERROT



Colette LOMBARD



Gérard FAIVRE



Annie PONÇOT



Éric GIRAUD

REMERCIEMENTS POUR LA GÉNÉROSITÉ PENDANT LA CRISE SANITAIRE

- **Au comité des fêtes et son président Jacky Martin (impressions devoirs, dons de gants)**
- **Aux associations qui ont gardé le lien avec leurs adhérents**
- **À l'action des commerçants et artisans pour leurs dons de gants, de surblouses, de fleurs, de denrées alimentaires...**
- **Aux couturières bénévoles qui ont fabriqué des masques.**



Cette liste de remerciements n'est pas exhaustive car de nombreux citoyens ont agi spontanément pour aider un voisin, un ami, une personne âgée. Mais nous tenons à souligner tout particulièrement l'excellente gestion de la crise par l'ensemble du personnel de la Résidence Autonomie et sa directrice Delphine Bobillier. Disponibilité, dévouement auprès des résidents, un investissement 7j/7 qui a permis de maintenir le moral des résidents durant cette période d'isolement avec notamment la mise en place

quotidienne de contact numérique avec les familles, d'envoi de photos pour maintenir le lien. Les visites ont repris depuis, dans un cadre respectueux des gestes barrières. La Résidence Autonomie remercie tout particulièrement : les enfants de la classe de Mme Tournier de l'école maternelle Monnet qui ont réalisé des dessins pour les résidents, Margaux et Super U de Valdahon pour les chocolats de Pâques, la Mairie de Chevigney-les-Vercel pour les produits d'entretien et les

savons liquides et la société Just pour les produits bien-être offerts au personnel de l'établissement.

Les urgences sociales ont également été assurées tous les jours par le CCAS qui a mis en place un réseau de bénévoles pour aider les personnes vulnérables (courses, pharmacie). Le CCAS a tenu un registre des personnes fragiles, constitué sur la base du plan canicule, complété par les informations transmises par les partenaires sociaux.

PLAN CANICULE

En cas de période caniculaire (fortes chaleurs), le CCAS de Valdahon met en place un registre nominatif pour les personnes isolées, âgées de plus de 65 ans, les personnes reconnues inaptes au travail de plus de 60 ans ou les personnes en situation de handicap.

Toute inscription garantit une prise de contact régulière par un agent du CCAS en cas de période caniculaire.

L'inscription sur ce registre assure la connaissance de votre situation par le CCAS. Les récents événements ont montré l'intérêt d'être connu du CCAS (prise de contact, services, ...).

Vous pouvez vous inscrire ou inscrire un de vos proches sur le registre auprès du CCAS : au 03 81 26 04 10 ou à ccas@valdahon.com ou en retournant le coupon joint à l'accueil de la MSAP, 5 place du Général de Gaulle.



NOM, prénom :

Adresse :

..... Date de naissance :/...../.....

Tél fixe : Portable :

Nom et adresse médecin traitant :

.....

Tél :

Avez-vous prévu de vous absenter de votre domicile pendant l'été ?

Oui Non Je ne sais pas
(prévenir le CCAS en cas d'absence)

Si oui, merci de préciser vos périodes d'absence :

.....

.....

Personnes à prévenir en cas d'urgence
(merci de nous indiquer les coordonnées d'au moins 2 personnes) :

1) Nom, prénom :

Lien de parenté, enfant, ami, voisin... :

Tél fixe : Portable :

Adresse complète :

.....

2) Nom, prénom :

Lien de parenté, enfant, ami, voisin... :

Tél fixe : Portable :

Adresse complète :

.....

L'inscription sur le registre nominatif est déclarative et facultative. La radiation de la liste peut être effectuée à tout moment par le demandeur ou son représentant légal sur simple demande écrite. Les informations recueillies sont confidentielles et font l'objet d'un droit d'accès. Les personnes figurant sur le registre disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant.

DU BON USAGE DE LA TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

Les conducteurs d'EDP motorisé (Engin de Déplacement Personnel) comme les **trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards (skateboards à moteur)** doivent :

- être âgés d'au moins 12 ans ;
- ne pas transporter un autre passager ;
- ne pas circuler sur le trottoir ;
- ne pas dépasser la vitesse maximale autorisée de 25 km/h.

Autres règles

- Le port du casque n'est pas obligatoire mais très fortement recommandé.
Par contre, si vous circulez hors route et rapidement, le port du casque est obligatoire.
- Interdiction de circuler sur les espaces piétons fréquentés (places, petits parcs, ...).
- Éclairage obligatoire quand vous circulez à des heures où la visibilité est restreinte.
- Les trottinettes électriques sont complètement interdites sur les routes de campagne.
- Vous devez obligatoirement, de jour comme de nuit, porter un équipement " rétro-réfléchissant " comme un gilet ou un brassard fluo.
- Écouter de la musique avec un casque ou des écouteurs n'est pas autorisé.

À savoir : À partir du 1^{er} juillet 2020, les EDP devront également être équipés de feux avant et arrière, de dispositifs rétro-réfléchissants, de freins et d'un avertisseur sonore.

Circulation en trottinette électrique, rollers ou skateboard

Les utilisateurs de rollers, skateboard ou trottinette (sans moteur) sont considérés comme des piétons et doivent rouler sur le trottoir.

Les engins de déplacement électriques (trottinette électrique, hoverboard, gyropode, monoroue) doivent circuler sur les pistes cyclables. En l'absence de pistes cyclables, il peut circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h.

Les vélos sont considérés comme des véhicules et doivent circuler sur la chaussée.



BILLET DE LA MINORITÉ

Les dernières élections ont abouti, à Valdahon comme ailleurs, à dissuader une forte part du corps électoral de participer au scrutin. C'est donc avec une très faible représentativité que la nouvelle majorité s'apprête à siéger. Nous remercions d'autant plus toutes celles et tous ceux qui, dans ces circonstances, nous ont apporté leurs suffrages. De 2014 à 2020, notre équipe a pu accorder sa totale confiance aux personnels de tous les services, qu'elle tient à remercier.

Notre groupe souhaite savoir comment la majorité nouvelle entend nous solliciter, sur la base de notre expérience et de nos compétences. Nous ne comprenons pas que, dès le premier jour, le Maire nous interdise l'accès aux services de la mairie.

À l'issue de son mandat, la municipalité sortante a assuré une gestion fiscale saine, un endettement maîtrisé, un développement conséquent, des réalisations fortes, équipements - services (social,

réseaux, voirie, patrimoine bâti, scolaire, périscolaire, sports, sécurité, police...).

Notre groupe veillera à la dépense, pour maîtriser l'impôt et dette. Nous serons vigilants à ce que les choix servent l'intérêt général et favorisent notre position de ville centre. Nous souhaitons qu'une réflexion sur le plan social et économique (artisans, commerçants, entreprises, associations et services) soit conduite pour pallier les conséquences du Covid-19.

Groupe « Une ambition vers l'avenir » :

Martine COLLETTE, Noël PERROT, Colette LOMBARD, Gérard FAIVRE, Annie PONÇOT, Eric GIRAUD



TOUT LE MONDE PEUT SAUVER UNE VIE



STAYING ALIVE

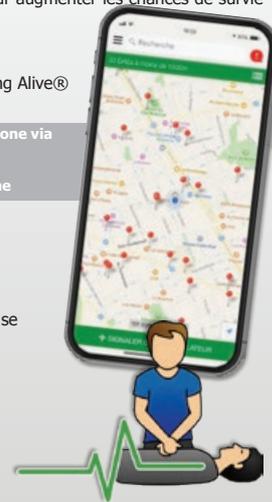
AUJOURD'HUI LE SDIS 25 DÉPLOIE L'APPLICATION STAYING ALIVE

L'application **Staying Alive®** installée sur un smartphone permet de déclencher une personne inscrite comme « **Bon Samaritain** ». Dans l'attente de l'arrivée des secours, ce citoyen peut réaliser les 1ers gestes pour augmenter les chances de survie d'une victime en arrêt cardiaque.

Pour utiliser gratuitement l'application Staying Alive® **vous devez :**

Télécharger l'application sur votre smartphone via l'Apple store ou Play store.
Activer la géolocalisation du téléphone

- Tous les citoyens peuvent être de « **Bons Samaritains** »
- Dans le département du Doubs, le déclenchement se fait uniquement pour une victime en arrêt cardio-respiratoire sans risque particulier
- L'alerte se fait par notification sur son smartphone (pas de localisation en permanence du téléphone mais activation uniquement en cas de notification)
- Pas d'obligation de répondre
- Un citoyen non formé aux gestes qui sauvent peut être déclenché pour acheter simplement le défibrillateur auprès de la victime
- L'application recense et géolocalise les défibrillateurs présents sur le territoire (166 000 défibrillateurs recensés en France)
- L'application est collaborative et permet à un citoyen de déclarer la présence d'un défibrillateur non connu



VÉHICULES ÉPAVES ET HORS D'USAGE

Les véhicules épaves constituent une véritable pollution visuelle et environnementale.

Nous vous invitons à signaler en mairie (Tél. 03 81 56 23 88) tout véhicule suspecté d'être abandonné. La police municipale procédera à une recherche de propriétaire et en cas d'abandon avéré, une procédure d'enlèvement sera engagée.

RESPECT DU VOISINAGE

L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse, perceuse, tronçonneuse...) est soumise à des horaires précis.

Nous vous remercions de les respecter :

- **du lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h30-19h30**
- **le samedi : 9h-12h et 15h-19h**
- **le dimanche et les jours fériés : 10h-12h.**